Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le 11/06/2025

ID: 027-200077329-20250528-DEC_0151_2025-A

DEC_0151_2025



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74 E mail: info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE T'ES RIEN SANS LA TERRE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire;

VU l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du Patrimoine,

CONSIDERANT la programmation culturelle du festival des Mascarets 2025,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec la compagnie T'es rien sans la terre » domiciliée 1150 promenade du Buëch − 05400 VEYNES pour une représentation du spectacle « T'es rien sans la terre » en centre-ville le samedi 5 juillet 2025 à l'occasion du Mascarets des enfants pour un montant de 3.444,53 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 28 mai 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON